

Remboursements de billets d'avion suite à l'annulation des vols

Par DiaT, le 16/11/2012 à 09:59

Bonjour tout le monde,

Voilà mon problème et celui de mes 4 amies : nous avons réservé et payé le 25/02/2011 des billets d'avions Paris / Sénégal via la Tripoli.

La situation géopolitique de la Lybie s'étant très rapidement dégradé à l'époque (printemps arabe etc...) nos vols ont été annulés en mars 2011

Nos billets (montant total TTC supérieur à 2 000€) ont été payés sur le site internet eDreams et la compagnie aérienne concernée est Afriquiyah (entreprise Lybienne), nous n'avons jusqu'à présent pu obtenir le moindre centime par rapport à ces annulations ni de la part d'eDreams, ni de celle d'Afriquiyah, HELP – HELP.

Pouvons-nous encore aujourd'hui envisager un recours légal?

Si oui, auprès de qui et comment ?

Les billets ayant été payé avec une carte AMERICAN EXPRESS, est-il possible que l'assurance de cette carte joue en notre faveur ?

Par avance merci de toutes les réponses que je pourrais recevoir.

Par Jean-Marc, le 21/11/2012 à 16:05

Par DiaT , le 22/11/2012 à 07:04	
Bonjour Jean-Marc,	
Merci, je vais essayer.	

Dia, comme pour moi, ce site internet pourra surement t'aider www.transindemnite.com / Je

l'espère, bon courage